

## Règlement des Training Days (journées de roulage)

### Article 1 : Participants

Les journées de roulage sont ouvertes à toute personne âgée de **18 ans minimum** possédant un **permis B** en cours de validité et assurée pour un roulage sur circuit. L'équipe de direction ou le moniteur breveté se réserve le droit de refuser l'accès à la piste à un participant si son comportement le justifie. Dans ce cas, aucun remboursement des prestations commandées ne sera effectué.

### Article 2 : Véhicules et normes de bruit

Sont acceptés tous les types et toutes les marques de voitures en bon état de fonctionnement.

**Circuit de Charade : 90 DB, tous les véhicules sont contrôlés en statique.**

**Circuit d'Issoire : 95 Db**

La méthode de contrôle utilisée est celle de la FFSA: régime moteur stabilisé à 75% du régime maxi, sonomètre placé à 0,5 m et à 45° de la sortie d'échappement.

L'échappement et le système d'admission de série sont vivement conseillés. **Attention, les échappements Sport ne sont pas autorisés à Charade.**

Tout véhicule ne respectant pas ces règles ne sera pas admis sur le circuit. Si un véhicule dépasse les normes sonores imposées par le circuit, celui-ci sera donc arrêté et ne pourra pas continuer à rouler. Dans ce cas, l'accès piste pourra être remboursé (sauf si le dépassement des normes résulte d'une manipulation du véhicule pendant la journée) mais pas les éventuelles sessions de coaching réservées au préalable. En cas de doute, n'hésitez pas à venir tester votre véhicule au sonomètre lors d'une de nos journées de roulage.

Liste non exhaustive des véhicules autorisés à <b>Charade</b> *	
Porsche 914 - 924 - 928 - 944 - Boxster	OK
Porsche Cayman	OK sauf Cayman R et Cayman GT4
Porsche 911 Type 964	Seulement Carrera 2 et Carrera 4
Porsche 911 Type 993	OK sauf RS GT2 et Carrera S (GT3 à contrôler)
Porsche 911 Type 996	OK sauf GT2 RS (GT3 à contrôler)
Porsche 911 Type 997	OK sauf GT2 RS et Carrera S (GT3 à contrôler)
Porsche 911 Type 991	OK sauf GT3 RS, GT2 et GT2 RS (GT3 à contrôler)
Megane RS	OK
Clio RS	OK
Lotus	OK sauf Evora
106 - 205 - 206	OK
Nissan 350Z - 370Z	OK
Caterham	OK
Audi	OK
Audi RS6	À contrôler
Golf GTI	OK
Ferrari	Non
Maserati	Non
Lamborghini	Non

\* Sous réserve de contrôle sonométrique effectué le jour du Training Day en statique et en dynamique pendant les sessions de roulage. Les données indiquées dans ce tableau sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas une garantie pour les véhicules mentionnés de respecter les normes sonores.

### Article 3 : Accès au circuit

Seules les personnes et accompagnants inscrits et ayant acquitté leur droit d'inscription auront accès à la piste le jour du roulage.

#### **Article 4 : Sécurité des pilotes**

Le conducteur s'engage à **respecter** scrupuleusement les **conseils de sécurité**, à porter en tout temps la **ceinture ou le harnais de sécurité** équipant le véhicule ainsi qu'un **casque** lorsque le véhicule roule. Il s'engage également à ne **pas faire monter de personnes mineures** en tant que **passager** ou un animal domestique.

Le conducteur devra vérifier qu'aucun objet non attaché ne soit dans son véhicule.

#### **Article 5 : Services de sécurité**

La sécurité des pilotes sur la piste asphaltée est assurée par des commissaires de piste ou des caméras en fonction des circuits.

En cas d'accident nécessitant l'intervention d'un véhicule de sécurité, le roulage sera suspendu jusqu'à que la piste soit dégagée.

Un service de secours composé d'une ambulance et de 3 pompiers assurera l'assistance médicale sur le circuit de Charade. Tout extincteur utilisé sur un véhicule sera facturé 115 € HT.

#### **Article 6 : Annulation**

L'école de pilotage NOMAD (nom commercial de la SARL Driving Event) se réserve le droit d'annuler la prestation. Dans ce cas, la prestation pourra être reportée ou remboursée dans son intégralité.

Attention : Le client peut demander le report ou l'annulation de son Training Day jusqu'à 30 jours avant la date réservée. Au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera effectué et aucun report ne sera accepté, sauf cas de force majeure justifiable (Ex : présentation d'un certificat médical).

#### **Article 7 : Décharge de responsabilité**

Le **conducteur** déclare **utiliser** volontairement la **piste du circuit sur lequel il est inscrit** dans l'état où elle se trouve, et ce **sans esprit de compétition**, en vue du perfectionnement de sa conduite automobile ou d'essais de son véhicule.

Le conducteur certifie que son véhicule est assuré pour un roulage sur circuit

**Le conducteur décharge la SARL DRIVING EVENT de toute responsabilité en cas d'accident corporel et/ou matériel lors des différents entraînements auxquels il participe, accidents provoqués envers lui-même ou envers des tiers.**

Le conducteur reconnaît avoir été informé que le sport automobile est un sport dangereux et qu'un manque de respect des règles de sécurité établies sur un circuit automobile peut entraîner de graves conséquences jusqu'à la mort.

Il reconnaît par ailleurs avoir accepté les termes du règlement intérieur du circuit.